

Comité syndical du 18 décembre 2025

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en Comité syndical le Jeudi 18 décembre 2025, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	Pouvoir de S. Perrin-Sarzier
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	Pouvoir à L. Chesnais-Girard
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	Pouvoir à A. Caro
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	Pouvoir de M. de Calan
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à S. Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	COTTEN	MICHEL	
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	DINAN AGGLOMERATION	RENAULT	QUENTIN	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-LOUIS	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	MIOSSEC	GILBERT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	

4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	COROLLEUR	ANTOINE	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	
4	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	LE VAILLANT	JEAN-PAUL	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILLE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	

Membres invités :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
	CESER	LEMARCHAND	VALERIE	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00



Comité syndical du 12 novembre 2025



- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 12 novembre 2025
 - envoyé le 3 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 12 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.



- **Modernisation des Administrations et Services Numériques**
 - Salle des marchés : conditions générales d'utilisation du module de rédaction
 - Déploiement de la Suite territoriale : contrat de partenariat public-public avec l'ANCT et barème de contributions
 - Convention avec le Mipih-SIB relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°1
- **Bretagne Très Haut Débit**
 - Etat d'avancement
- **Budget**
 - Vote du budget primitif principal 2026
 - Vote du budget primitif annexe - BTHD 2026
 - Vote du budget primitif annexe - RUHD 2026
 - Décision modificative n°2- Budget annexe BTHD 2025
 - Admission en non-valeur
- **Ressources Humaines**
 - Modifications du tableau des effectifs

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter l'actualité des Services numériques.



Modernisation des Administrations et Services Numériques

- Salle des marchés : conditions générales d'utilisation du module de rédaction
- Déploiement de la Suite territoriale
 - Contrat de partenariat avec l'ANCT
 - Barème de contribution pour l'accès à la Suite territoriale
- Convention avec le Mipih-SIB relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°1



Salle des marchés - Ajout d'un module Rédaction

- En complément des outils existants : Base DCE et Génération de CCTP
- Aide à la rédaction des documents à partir d'un clausier éprouvé et à jour
- Homogénéisation des documents de marchés

Les modalités de mise en œuvre :

- Activation sur demande par entité
- Accès depuis la salle régionale des marchés publics avec un compte Mégalis
- Sans surcoûts
- A partir de janvier 2026 pour toutes les entités adhérentes au bouquet de services, à l'exception des entités suivantes déjà outillées par ailleurs :
 - le conseil régional,
 - les conseils départementaux,
 - les autres établissements

Il est proposé :

- **D'ADOPTER** le périmètre d'usages du module d'aide à la rédaction des marchés publics.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le périmètre d'usages du module d'aide à la rédaction des marchés publics.



Le partenariat avec l'ANCT jusqu'au 31/12/2028 :

- Une opportunité **de coopérer à la construction** d'un ensemble de produits numériques
- Des services destinés à permettre aux agents territoriaux et aux élus locaux de **disposer d'outils simples, fonctionnels et sécurisés**.
- A destination des communes < 3500 habitants et EPCI < 15 000 habitants **en priorité**
- **Mégalis reste maître du choix des outils** qui seront proposés à ses adhérents :
 - Selon son offre de services existante et son modèle économique
 - Selon les périmètres d'usages et les coûts fixés par l'ANCT
- **Mégalis assure les missions** auprès de ses adhérents, dans le respect de ses statuts et dans la limite de ses capacités techniques et opérationnelles : **activation, paramétrage, support niveau 1**.



Le partenariat avec l'ANCT jusqu'au 31/12/2028 : 

Mégalis s'engage notamment à :

- être **fournisseur d'identités** et se raccorder au système **ProConnect** ;
- utiliser l'espace Opérateurs mis à disposition pour réaliser et suivre les déploiement des services concernés ;
- contribuer à la **définition des évolutions attendues** ;
- répondre aux demandes d'informations des communes et aux **demandes de supports niveau 1** ;
- **participer à la gouvernance** des projets ;
- participer à l'évaluation du partenariat ;
- **valoriser les moyens humains** et techniques mis en œuvre dans le cadre du partenariat ;
- **contribuer financièrement** au développement des outils, **à hauteur de 15 000 € par an** ;
- **s'acquitter d'une contribution correspondant à la volumétrie (en Go)** générée par les communes déployées sur les outils Messages et Fichiers.

7



Le partenariat avec l'ANCT jusqu'au 31/12/2028 : 

L'ANCT s'engage :

- Sur **le maintien en bon fonctionnement, en sécurité et en accessibilité** de l'ensemble des produits;
- À organiser la contribution de Mégalis aux évolutions fonctionnelles identifiées;
- **À fournir toute la documentation utile** et à apporter **le support technique** et fonctionnel à Mégalis;
- **A garantir la réversibilité** via la mise à disposition des codes sources et des documentations pour les différents outils;
- **A fournir courant 2026, les coûts d'usage sur tous les services proposés**

8



Le partenariat avec l'ANCT jusqu'au 31/12/2028 : 

La mise en service du socle de services essentiels est prévue à partir du 1^{er} janvier 2026 et comprend :

- Un nom de domaine collectivite.fr
- Une messagerie
- Un stockage de fichiers

Le contrat arrivera à échéance au 31 décembre 2028.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat public-public avec l'ANCT concernant la Suite Territoriale ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat.

9

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat public-public avec l'ANCT concernant la Suite Territoriale ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat.



- En complément de l'offre d'accompagnement à la cybersécurité proposé par Mégalis **pour les communes ≤ 3500 habitants et les EPCI ≤ 15 000 habitants**
- Pour augmenter le niveau de sécurité des 380 communes sans messagerie professionnelle
- Proposer l'activation d'un **outil de messagerie** (Messages) avec un nom de domaine sécurisé et d'un **espace de stockage** de fichiers (Fichiers)
Il sera possible d'utiliser un autre domaine que collectivite.fr
- Des services complémentaires peuvent être activés sur demande :
 - Espace sur demande
 - Mon Suivi Social
 - Agent en intervention
 - Projets
- Via des frais d'accès aux services (investissement) donnant accès aux outils jusqu'au 31/12/2028.



Pour les communes ≤ 3 500 habitants et leur CCAS et EPCI ≤ 15 000 habitants et leur CIAS :

Accès aux services Messages + Fichiers				Accès aux Services		Frais d'accès aux services jusqu'au 31/12/2028	
Volumétrie incluse en Go	Frais d'accès aux services jusqu'au 31/12/2028	Go supplémentaires	Coût annuel € HT	• Espaces sur demande	• Projets	• Mon suivi social	• Agent en intervention
25	600 €	10	60 €	1 service			
50	1 000 €	20	90 €				
100	1 500 €	50	180 €				
150	2 000 €			500 €			
200	2 500 €						

Exemple commune < 500 hab, moyenne de 4 agents et 14 élus = forfait 50 Go peut convenir

Ces contributions sont susceptibles d'être révisées pour l'année 2027, après prise en compte des coûts d'usage définis par l'ANCT et associés à chaque service, comme indiqué dans le contrat de partenariat.

Antoine Corolleur, délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, demande si la contribution est soumise à la TVA et s'interroge sur la localisation de l'hébergement des données

Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, confirme l'assujettissement à la TVA.

Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, indique que les données sont stockées sur les serveurs de l'ANCT, sur le cloud de l'Etat en France.



Pour les communes > 3 500 habitants et leur CCAS et EPCI > 15 000 habitants et leur CIAS :

Accès aux Services • Hors Messages et Fichiers et selon la liste fournie par l'ANCT	Coût annuel € HT
1 service	500 €

Une liste des services concernés sera fournie par l'ANCT

Ces contributions sont susceptibles d'être révisées pour l'année 2027, après prise en compte des coûts d'usage définis par l'ANCT et associés à chaque service, comme indiqué dans le contrat de partenariat.

Pour les adhérents au bouquet de services (hors CD)
accès au service RDV Service public



PRE-REQUIS au déploiement des services

- Connecter le socle d'identités Mégalis au système ProConnect de l'Etat
- Accès **UNIQUEMENT** aux comptes utilisateurs avec un **nom de domaine professionnel**

Administratif

Janvier 2026 :

- production du bon de commande associé à l'offre de services
- Production des contenus de communication
- mailing spécifique aux communes sans messagerie professionnelle (plus de 370)

Technique

Janvier 2026 :

- ANCT : mise en production du compte Opérateur OPSN
- Mégalis : montée de version du socle d'identités + connexion ProConnect
- Mégalis : définition du processus de déploiement
- Mégalis : tests et validation du processus de déploiement

⇒ Date prévisionnelle des 1ers déploiements : Février 2026

Il est proposé :

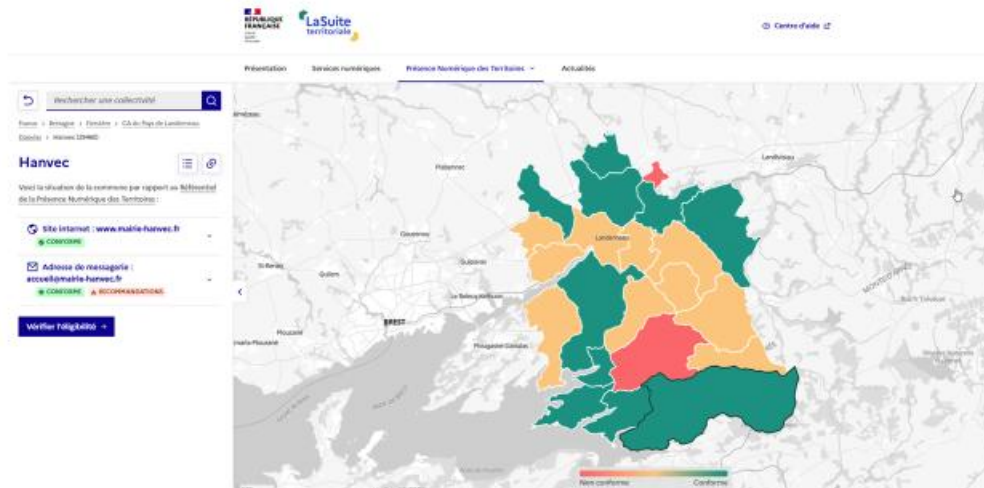
- **D'ADOPTER** les barèmes de contribution associés à l'accès aux services de la Suite Territoriale.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les barèmes de contribution associés à l'accès aux services de la Suite Territoriale.



<https://suiteterritoriale.anct.gouv.fr/conformite/cartographie>

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, se demande si le tarif annuel actuel inclut l'abonnement pour le nom de domaine et s'interroge sur les modalités de migration pour les communes souhaitant aller vers collectivite.fr et disposant déjà d'un site web et d'un domaine actif.

Muriel Chabert indique que la contribution concerne le domaine collectivite.fr. Pour les communes dépourvues de nom de domaine, une collaboration avec Manche Numérique est en cours pour faciliter l'achat d'un nom de domaine. Enfin, pour les communes possédant déjà un nom de domaine, comme plus de la moitié des 380 communes, il sera possible de l'utiliser pour les services de la suite territoriale et la messagerie notamment.

- L'article 8 de la convention prévoit que toutes évolutions techniques et fonctionnelles sur le périmètre initial feront l'objet d'une régularisation annuelle.
- A cet effet, un bilan a été effectué afin d'examiner l'ensemble des évolutions apportées au cours de l'année écoulée.
- Suite à cet examen, il s'avère que des ajustements sont nécessaires afin d'ajuster le périmètre initial.
- L'avenant présenté fixe le montant de la régularisation pour la contribution du Syndicat mixte pour l'année 2025 et prend en compte ces évolutions pour les années suivantes.

La régularisation pour l'année 2025 s'élève à 10 177, 25 €.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention pour l'exploitation et la maintenance de la plate-forme de services avec le MIPIH-SIB (Numih France) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention pour l'exploitation et la maintenance de la plate-forme de services avec le MIPH-SIB (Numih France) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1.

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter l'état d'avancement du projet Bretagne Très Haut Débit.



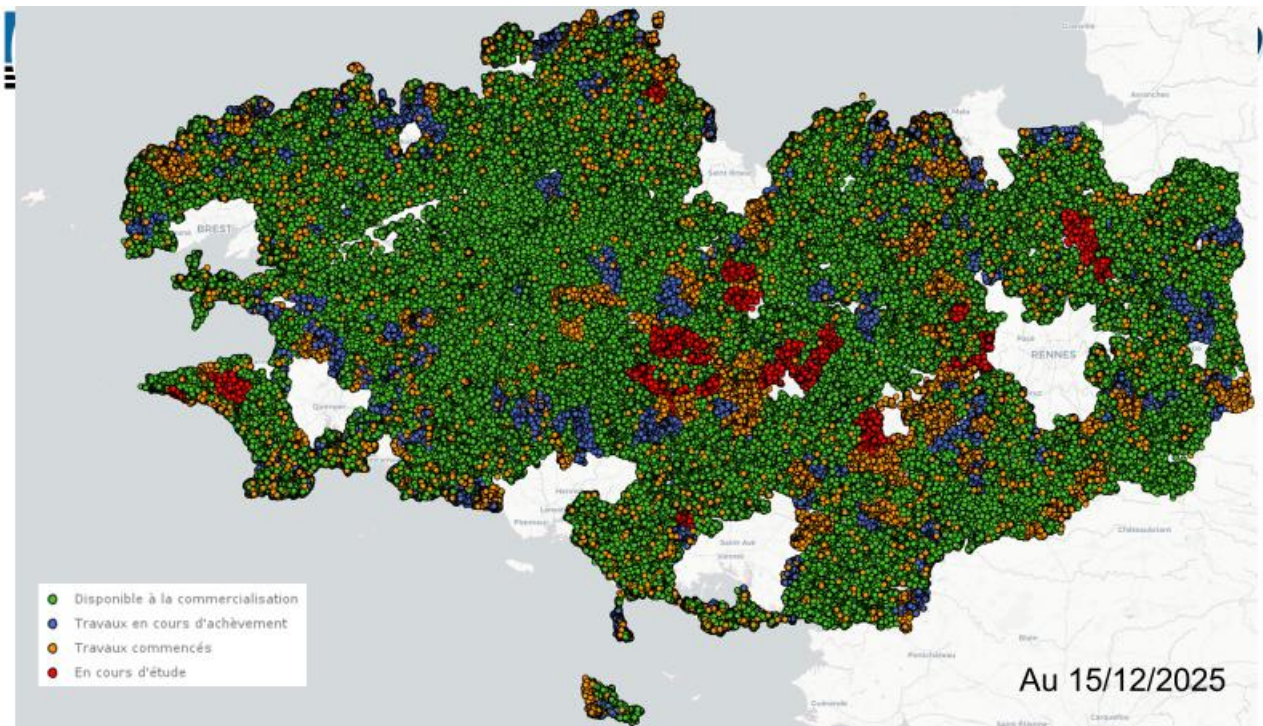
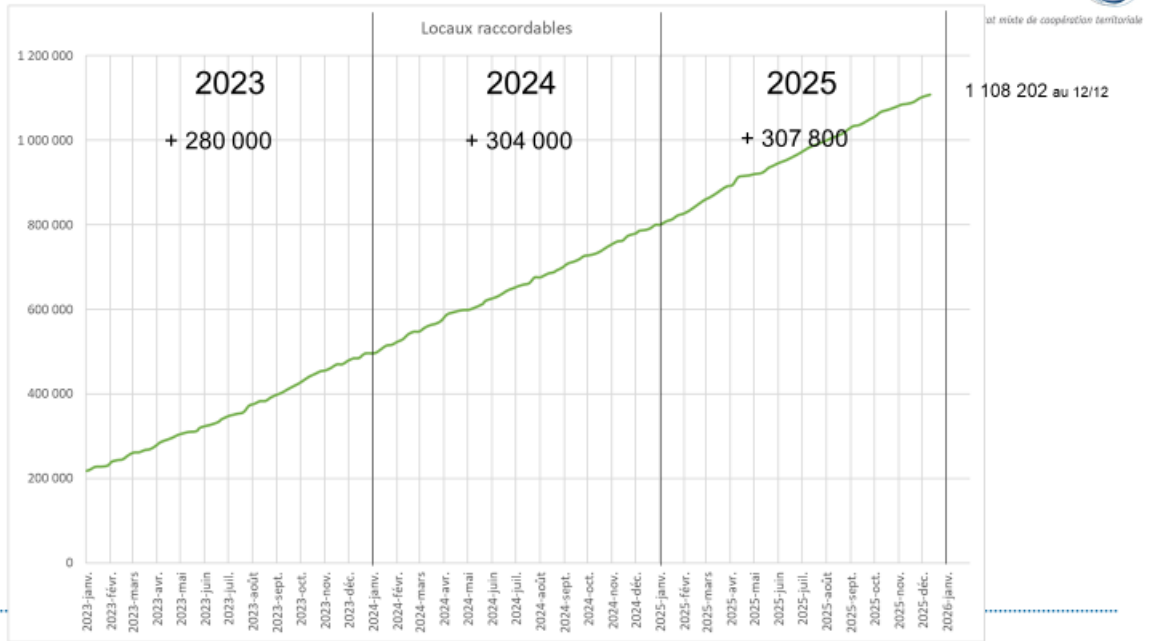
Bretagne Très Haut Débit



- Etat d'avancement



Evolution des locaux raccordables depuis janvier 2023





Avancement du projet sur les îles

■ Bat et Bréhat

- Pose des câbles sous-marins terminée
- Déploiement FttH sur les îles en cours (fin prévue été 2026)

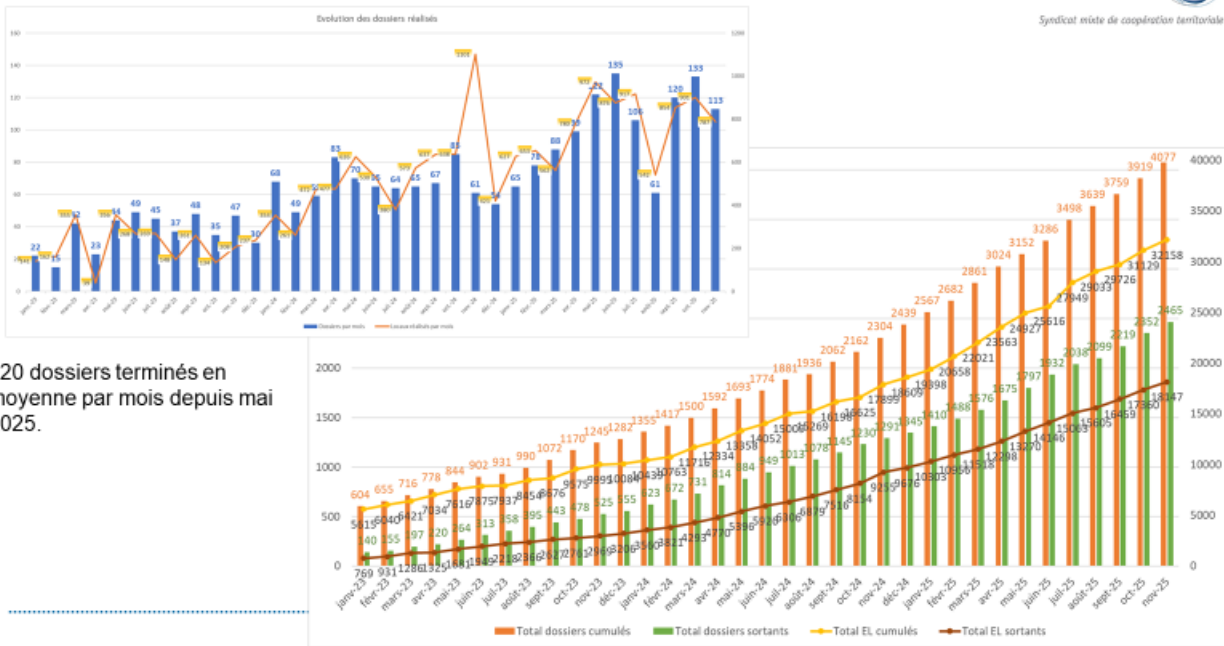


■ Ouessant, Sein, Molène, Houat et Hoëdic

- Marché global de performance attribué à Orange Concessions, nom de l'entité :
- Etudes lancées sur Ouessant, Sein et Molène
- En attente sur Houat et Hoëdic de disponibilité des pylônes



Extensions : données au premier décembre 2025



120 dossiers terminés en moyenne par mois depuis mai 2025.

- Résilience du réseau : réalisation d'une cartographie des risques
 - Analyse des offres en cours
 - Démarrage des études en janvier 2026
 - Restitution à l'été 2026

- Avenant financier avec THD Bretagne
 - Echanges en cours, objectif de finaliser au premier trimestre 2026

Zones AMII au 25/09/2025

Étiquettes de lignes	Somme de Logements cibles	Somme de Logements raccordables	Somme de Raccordables/ Cibles	Rappel 25/11/2024	Variation
☐ Côtes d'Armor	102353	98423	96,2%	94,1%	2,1%
☐ CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	6300	5951	94,5%	90,7%	3,8%
☐ CA Lannion-Trégor Communauté	15512	15162	97,7%	97,2%	0,5%
☐ CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	80541	77310	96,0%	93,8%	2,2%
☐ Finistère	251140	239674	95,4%	93,5%	1,9%
☐ Brest Métropole	141325	136748	96,8%	94,9%	1,9%
☐ CA Concarneau Cornouaille Agglomération	17098	16803	98,3%	97,5%	0,8%
☐ CA Morlaix Communauté	15345	14624	95,3%	94,3%	1,0%
☐ CA Quimper Bretagne Occidentale	65628	60140	91,6%	88,6%	3,0%
☐ CC Douarnenez Communauté	11744	11359	96,7%	96,9%	-0,2%
☐ Ile et Vilaine	417547	399534	95,7%	93,1%	2,6%
☐ CA du Pays de Saint Malo	74004	69205	93,5%	89,1%	4,5%
☐ CA Fougères Agglomération	15852	15195	95,9%	91,0%	4,8%
☐ CA Vitré Communauté	13406	12597	94,0%	89,8%	4,2%
☐ Rennes Métropole	314285	302537	96,3%	94,3%	2,0%
☐ Morbihan	237070	224986	94,9%	92,7%	2,2%
☐ CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	95825	91579	95,6%	93,9%	1,7%
☐ CA Lorient Agglomération	133801	126384	94,5%	91,7%	2,8%
☐ CA de la Presqu'île de Guérande - Atlantique	7444	7023	94,3%	95,2%	-0,9%
Total général	1008110	962617	95,5%	93,2%	2,3%

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, souhaiterait un point d'étape sur le contentieux avec le Groupement Sogetrel. Il souhaiterait également disposer du taux de commercialisation par commune afin de suivre la progression du déploiement, notamment dans le cadre du décommissionnement du cuivre. Enfin, il s'inquiète des dégradations sur les portes et les fermetures des armoires points de mutualisation.

Thomas Renault, directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, indique que les problématiques relatives aux armoires concernent l'exploitant ; il s'agit d'une mission qui lui incombe dans le cadre de sa relation avec les opérateurs. Les dégradations sont souvent liées à des raccordeurs peu précautionneux. Il appartient donc à l'exploitant de faire remonter ces incidents et, éventuellement, d'organiser des campagnes de maintenance pour remplacer les serrures abîmées ou revoir le câblage interne. La pression

est maintenue sur l'exploitant pour un suivi rigoureux. Mégalis invite les collectivités à utiliser l'outil « Dommages Réseaux » d'Orange <https://dommages-reseaux.orange.fr> lorsqu'elles constatent un problème sur une armoire. Concernant le taux de commercialisation, il peut être communiqué ponctuellement sur demande, il n'existe pas encore d'outil permettant d'automatiser cette consultation car ces données sont transmises mensuellement par l'exploitant. Concernant le décommissionnement du cuivre, Orange transmettra aux communes incluses dans les lots de fermeture des informations plus détaillées, notamment la liste des lignes cuivre encore actives et les adresses des abonnés concernés.

Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, précise que dans le cadre du contentieux, le Groupement Sogetrel a déposé 303 requêtes au Tribunal Administratif. Ce dernier a proposé, devant la volumétrie du contentieux, une médiation. Ce processus, entamé en septembre avec des médiatrices, est aujourd'hui dans une phase d'échanges et Mégalis espère une résolution amiable définitive, évitant ainsi un contentieux au long cours.

Antoine Corolleur attire l'attention sur les bordereaux de tarifs pratiqués par l'exploitant dans le cadre de ses activités « vie de réseau », notamment lorsqu'elle emprunte des fourreaux existants. Il juge ces coûts élevés.

Thomas Renault précise que les différences de tarifs constatés s'expliquent. Le passage en souterrain de la fibre optique requiert une ingénierie, des études, et une technicité de mise en œuvre ... plus complexes que pour le cuivre. Enfin, il rappelle que si certains tarifs de l'exploitant peuvent paraître supérieurs, ils s'inscrivent dans un cadre contractuel plus large de missions confiées.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter le budget primitif principal 2026.



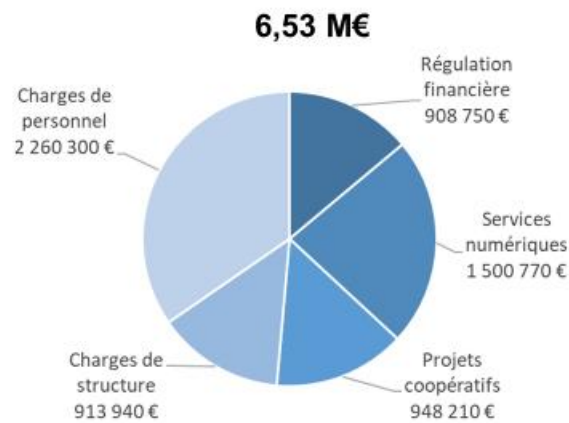
Budget



- Vote du budget primitif principal 2026
- Vote du budget primitif annexe - BTHD 2026
- Vote du budget primitif annexe - RUHD 2026
- Décision modificative n°2- Budget annexe BTHD 2025
- Admission en non-valeur



Vote du budget primitif principal 2026 Volet dépenses

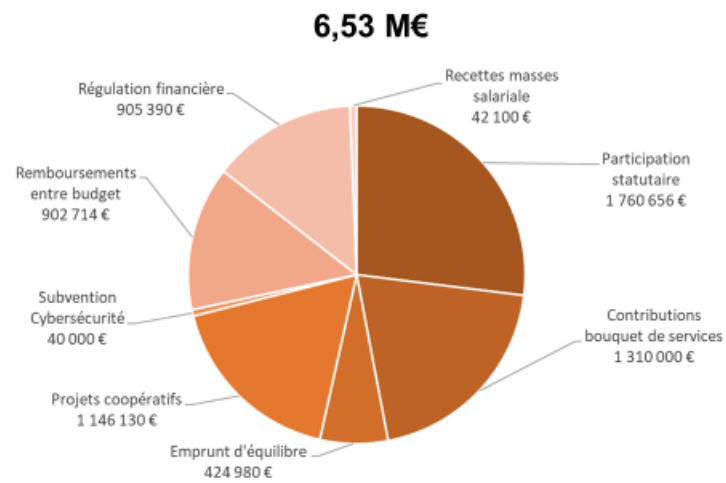


Comité syndical du 18 décembre 2025

24



Vote du budget primitif principal 2026 Volet recettes



Comité syndical du 18 décembre 2025

25



Vote du budget primitif principal 2026

Bouquet de services	Dépenses HT
Des services pour votre administration	
Passation marchés	329 930 €
Exécution marchés	63 980 €
Base DCE	10 210 €
Sourcing fournisseurs	10 530 €
Tiers de Télétransmission ACTES	21 120 €
Tiers de Télétransmission PES	10 380 €
Tiers de Télétransmission FACTURES	10 380 €
Parapheur électronique	151 480 €
Transfert de fichiers	14 730 €
Partage et collaboration Nextcloud	40 820 €
Archivage électronique	144 680 €
Convocation électronique des élus	44 240 €
Socle	104 630 €
Orchestrateur Pastell (BUS)	161 950 €

Bouquet de services (suite)	Dépenses HT
Des services pour vos citoyens	
Portail open data	85 390 €
Signature en ligne	18 280 €
Plate-forme e-learning	12 870 €
Démarches en ligne	25 000 €
Enquête publique dématérialisé	19 380 €
Rendez-vous en ligne	10 600 €
Des services pour votre cybersécurité	
Accompagnement Cybersécurité	54 500 €
Coffre-fort MDP	9 970 €
Sauvegarde en ligne	4 500 €
Plate-forme de phishing	4 500 €
Open RGPD	1 320 €
Suite territoriale	50 000 €
Un accompagnement dans vos démarches d'accessibilité et sobriété numériques	
Accessibilité numérique	18 000 €
Sobriété numérique	20 000 €
Un accompagnement au quotidien	
Formation accompagnement	2 000 €
DMASN	45 400 €
Total	1 500 770 €

Comité syndical du 18 décembre 2025

26



Vote du budget primitif principal 2026

Projets coopératifs	Dépenses HT
ADS	279 070 €
Mon compte mes services	384 400 €
KorriGo	169 000 €
OuestGo	115 740 €
Total	948 210 €

Comité syndical du 18 décembre 2025

27



Vote du budget primitif principal 2026

■ Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2026		Recettes
011- Charges à caractère général	2 280 710,00	0,00	002- Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 246 600,00	42 100,00	013 - Atténuation de charges
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	607 000,00	203 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
65- Autres charges de gestion courante	167 500,00	2 789 844,00	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses
68- Dotations aux provisions	10 000,00	2 344 656,00	74- Dotations et participations
023- Autofinancement	92 840,00	50,00	75- Autres produits de gestion courante
		25 000,00	76 - Participations et créances rattachées
Total	5 404 650,00	5 404 650,00	Total

Comité syndical du 18 décembre 2025

28



Vote du budget primitif principal 2026

■ Section d'investissement

Dépenses	BP 2026		Recettes
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 000,00		001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
041- Opérations patrimoniales	0,00	2 500,00	024- Produits des cessions d'immobilisations
20- Immobilisations incorporelles	369 730,00	607 000,00	040- Opérations d'ordre de transfert entre section
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		23- Immobilisations en cours
16- Emprunts et assimilés	0,00		041- Opérations patrimoniales
21- Immobilisations corporelles	52 720,00		13- Subventions d'investissement
23- Immobilisations en cours	496 370,00	424 980,00	16- Emprunts et assimilés
26- Participations	0,00		27- Autres immobilisations financières
27- Autres immobilisations financières	5 500,00	92 840,00	021 - Autofinancement
Total	1 127 320,00	1 127 320,00	Total

Comité syndical du 18 décembre 2025

29



■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le budget primitif principal de l'année 2026 du Syndicat mixte tel que présenté, équilibré comme ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

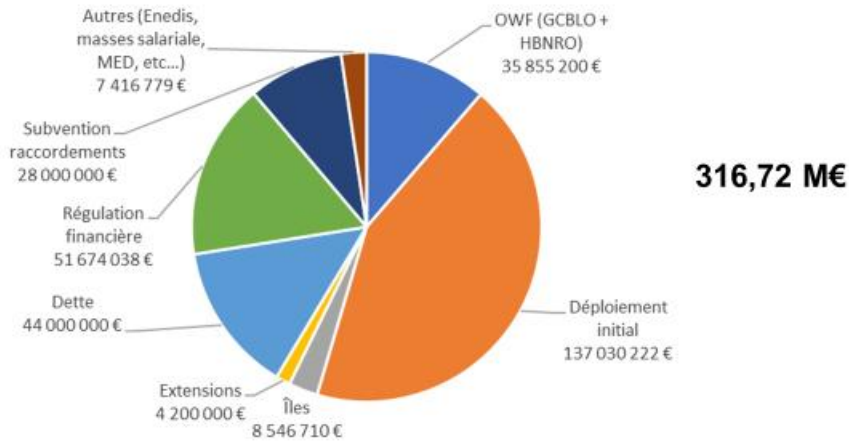
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif principal de l'année 2026 du Syndicat mixte tel que présenté, équilibré comme ci-dessus.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, à poursuivre et à présenter le budget primitif annexe – BTHD 2026.



Vote du budget primitif annexe – BTHD 2026 Volet dépenses

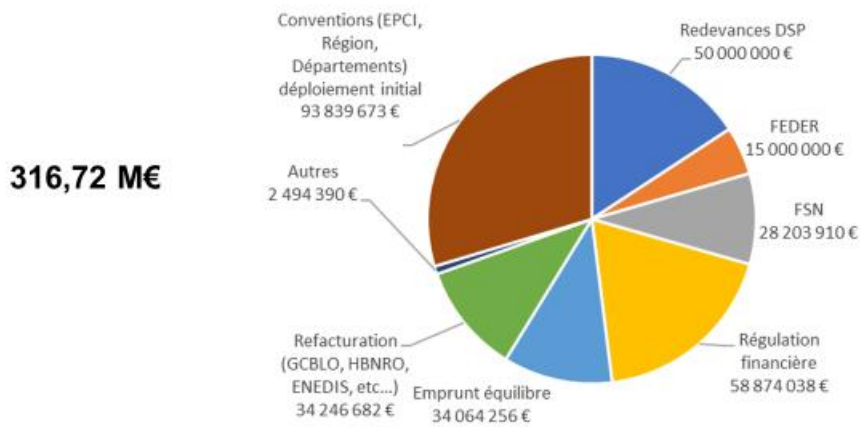


Comité syndical du 18 décembre 2025

31



Vote du budget primitif annexe – BTHD 2026 Volet recettes



Comité syndical du 18 décembre 2025

32



Vote du budget primitif annexe – BTHD 2026

Phase 2	
Etudes + travaux	851 000
Poteaux	991 222
CSPS	50 000
Total	1 892 222

Phase 3	
Etudes + Travaux	121 599 000
AMO	3 414 000
CSPS	125 000
Total	125 138 000

Autres coûts	
Réutilisation des infrastructures existantes	38 465 200
Subventions raccordements	28 000 000
Remboursement d'emprunt	34 000 000

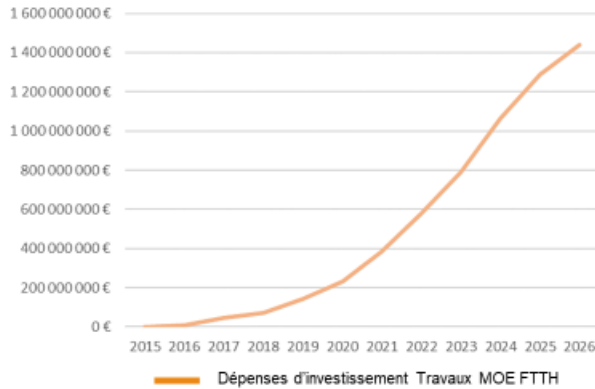
Comité syndical du 18 décembre 2025

33



Dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2026)

■ Evolution des dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2026)



Comité syndical du 18 décembre 2025

34

■ Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2026		Recettes
011- Charges à caractère général	38 380 724,00	0,00	013- Atténuation de charges
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 148 400,00	8 322 501,00	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 477 200,00	27 743 000,00	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses
65- Autres charges de gestion courante	969 610,00	2 000 770,00	74- Dotations et participations
66- Charges financières	10 000 000,00	50 012 000,00	75- Autres produits de gestion courante
67- Charges exceptionnelles	570 000,00	7 202 000,00	77- Produits exceptionnels
68- Dotations	0,00	0,00	78- Reprises sur provision
023- Autofinancement	24 734 337,00		
Total	95 280 271,00	95 280 271,00	Total

Comité syndical du 18 décembre 2025

35

■ Section d'investissement

Dépenses	BP 2026		Recettes
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 322 501,00	24 734 337,00	021- Autofinancement
041- Opérations patrimoniales	140 000,00	18 477 200,00	040- Opérations d'ordre de transfert entre section
16- Emprunts ou assimilés	34 000 000,00	140 000,00	041- Opérations patrimoniales
20- Immobilisations incorporelles	302 955,00	34 064 256,00	16- Emprunts ou assimilés
21- Immobilisations corporelles	15 000,00	144 026 885,00	13- Subventions d'investissement
23- Opérations d'équipements	150 662 222,00	0,00	
27- Autres immobilisations financières	28 000 000,00	0,00	
Total	221 442 678,00	221 442 678,00	Total

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe - BTHD de l'année 2026 du Syndicat mixte tel que présenté, équilibré comme ci-dessus

Comité syndical du 18 décembre 2025

36

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif annexe - BTHD de l'année 2026 du Syndicat mixte tel que présenté, équilibré comme ci-dessus.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, à poursuivre et à présenter le budget primitif annexe – RUHD 2026.

Vote du budget primitif annexe – RUHD 2026

Fibre optique	Dépenses HT
Exploitation	193 040,00
Total	193 040,00

Hébergement	
NRO	123 910,00
Data Centres	25 480,00
Total	149 390,00

Multiplexage	
Exploitation	100 000,00
Total	100 000,00

Vote du budget primitif annexe – RUHD 2026

■ Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2026		Recettes
011- Charges à caractère général	442 430,00	90 400,00	70- Produits des services et du domaine
012- Charges de personnel et frais assimilés	38 000,00	310 030,00	74- Dotations et participations
65 - Autres charges de gestion courante	50,00	50,00	75 - Autres produits de gestion courante
		80 000,00	78 - Reprises sur provisions
042- Dotations aux amortissements	545 000,00	545 000,00	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total	1 025 480,00	1 025 480,00	Total

■ Section d'investissement

Dépenses	BP 2026		Recettes
21- Immobilisations corporelles	20 000,00	20 000,00	13- Subventions d'investissement
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	545 000,00	545 000,00	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total	565 000,00	565 000,00	Total

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe - RUHD de l'année 2026 du Syndicat mixte tel que présenté, équilibré comme ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif annexe – RUHD de l'année 2026 du Syndicat mixte tel que présenté, équilibré comme ci-dessus.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter la décision modificative.

Décision modificative n°2- Budget annexe BTHD 2025



Chapitre	Article	Libellé	BP	DM1	Exécution	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section de fonctionnement							
023	023	Virement à la section d'investissement	14 795 460,00	2 628 800,00	0,00	+ 268 800,00	
Écritures d'ordre : ajustement de crédits liés à l'amortissement							
042	777	Quote-part de subventions	6 002 501,00	2 000 000,00	8 277 701,00		+ 275 200,00
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charge.	0,00	0,00	6 400,00	+ 6 400,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						+ 275 200,00	+ 275 200,00
Ajustement de crédits : écritures d'Ordre							
040	13911	Sub. Equipement compte de résultat Etat	1 285 000,00	500 000,00	2 700 000,00	+ 915 000,00	
040	13912	Sub. Equipement compte de résultat Régions	646 501,00	400 000,00	646 501,00	- 400 000,00	
040	13913	Sub. Equipement compte de résultat Département	1 082 000,00	50 000,00	985 200,00	- 140 000,00	
040	13915	Sub. Equipement compte de résultat Groupements	1 748 000,00	650 000,00	2 598 200,00	+ 200 200,00	
040	13917	Sub. Equipement compte de résultat Budget communautaire	1 232 000,00	400 000,00	1 329 000,00	- 300 000,00	
Equilibre de la section d'investissement							
021	021	Virement de la section de fonctionnement	14 795 460,00	2 628 200,00	0,00		+268 800,00
16	1641	Emprunts en euros	25 500 000,00	-313 000,00	24 567 540,06	- 6 400,00	
TOTAL INVESTISSEMENT						+268 800,00	+ 268 800,00

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget annexe BTHD 2025 comme ci-dessus.

Comité syndical du 18 décembre 2025

39

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget annexe BTHD 2025 comme ci-dessus.

- Admissions en non-valeur pour un total de 0,66 € présentées par le comptable public au motif que les sommes représentées sont inférieures au seuil de poursuite :

Budget	Exercice	N° de facture ou de titre	Imputation	Montant à recouvrer
Principal	2024	Facture 2024-006-000351	70688	0,60
Principal	2021	228	6459	0,03
Principal	2021	282	6459	0,02
Annexe BTHD	2020	20	1313	0,01

- **Il est proposé :**

D'ADOPTER la non-valeur des sommes présentées.

- Extinction de créance pour un total de 3 167,72 € vis-à-vis d'un sous traitant, victime de liquidation judiciaire :

Budget	Exercice	N° de facture ou de titre	Imputation	Montant à recouvrer
Annexe BTHD	2022	31	2315	3 167,72 €

- **Il est proposé :**

D'ADOPTER l'extinction de la créance présentée.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER la non-valeur des sommes présentées ;
- D'ADOPTER l'extinction de la créance présentée.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter la modification du tableau des effectifs.



- Modifications du tableau des effectifs

41



Modifications du tableau des effectifs

- **Direction du projet Bretagne Très Haut Débit**

- Création de deux emplois permanents de chargé(e)s d'affaires**

- La convention de mise à disposition de personnel (4 agents) par le syndicat d'énergie du Finistère prendra fin le 30 juin 2026.
 - Afin d'assurer le suivi de la fin des déploiements et faire face aux nouveaux enjeux du projet - exploitation du réseau, renforcement des missions de contrôle du délégataire, résilience du réseau - il s'avère nécessaire de créer 2 emplois permanents de chargé(e)s d'affaires sur le département du Finistère.
 - Les emplois à temps complet seront créés sur les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux. A défaut de recrutement statutaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-8 2° du code général de la fonction public avec une rémunération selon l'indice majoré maximum 583 (7^{ème} échelon du grade d'ingénieur).

- **Il est proposé :**

- DE CREER** les 2 emplois permanents ainsi proposé ;
 - DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

Comité syndical du 18 décembre 2025

42

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CREER** les 2 emplois permanents ainsi proposé ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.



Prochaines échéances



- Jeudi 29 janvier 2026 - 17h30 : Bureau syndical
- Vendredi 6 mars 2026 - 17h00 : Comité syndical
 - Comptes administratifs 2025

Le Président remercie l'ensemble des délégués présents et les équipes du Syndicat mixte. Le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.